



**PIECE 02 : NOTE DE PRESENTATION NON-
TECHNIQUE**



Exploitant : INTERVET PRODUCTIONS SA

Criquebeuf-sur-Seine (27)

Affaire 24-012 V2/AG/2603

Tableau des visas

Document réalisé par :	Date :	Version – Indice :	Modifications
Alexandre Godignon	26/01/26	1	Version initiale
Alexandre Godignon	17/03/26	2	Version consolidée

SOMMAIRE

I. PREAMBULE.....	5
I.1. IDENTITE DU DEMANDEUR	5
I.2. LOCALISATION DU SITE	8
I.3. SITUATION CADASTRALE	10
I.4. URBANISME.....	11
II. DESCRIPTION DU PROJET	12
II.1. OBJET DE LA DEMANDE	12
II.2. PRESENTATION DE L'INSTALLATION.....	12
II.3. PRESENTATION DU BATIMENT	13
II.4. ÉLEMENTS TECHNIQUES	14
II.5. REPARTITION DES SURFACES.....	15
II.6. DIMENSIONS DU BATIMENT	16
II.7. CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES	17
II.8. ORGANISATION DES STOCKAGES	18
II.9. QUAIS ET PORTES.....	19
II.10. ÉLECTRICITE.....	19
II.11. CHAUFFAGE.....	19
II.12. CHARGE DE BATTERIES	19
III. NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES ET DE LA LOI SUR L'EAU - CODE DE L'ENVIRONNEMENT	20
IV. RAISONS MOTIVANT LA DEMANDE.....	23
IV.1. INTRODUCTION	23
IV.2. LOCALISATION VIS-A-VIS DE L'USINE DE PRODUCTION.....	23
IV.3. LA ZONE D'IMPLANTATION – CRIQUEBEUF-SUR-SEINE.....	24
IV.4. L'ENJEU SEVESO	24
IV.5. MINIMISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	24

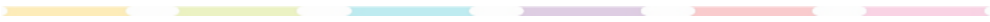


Table des figures

Figure 1 : Répartition géographique MERCK/MSD	6
Figure 2 : Localisation du projet (source : Google Maps).....	8
Figure 3 : Répartition des tiers (Source : INGEA d'après Géoportail)	9
Figure 4 : Implantation cadastrale (source : cadastre.data.gouv.fr).....	10
Figure 5 : Localisation du projet sur un extrait du zonage du PLUi-H applicable.....	11
Figure 6 : Plan d'ensemble du projet	13
Figure 7 : Plan de localisation des stockages	18
Figure 8 : Emplacement du local de charge	19
Figure 9 : Emplacement de l'usine de production d'Igoville et du projet de stockage	23

Table des tableaux

Tableau 1 : Identité du demandeur	5
Tableau 2 : Tableau cadastral.....	10
Tableau 3 : Composantes du projet	14
Tableau 4 : Répartition des surfaces prises en compte pour le projet (source : GICRAM)	15
Tableau 5 : Dimensions du bâtiment	16
Tableau 6 : Caractéristiques constructives des bâtiments.....	17
Tableau 7 : Rubriques de la nomenclature des ICPE – Code de l'Environnement	21
Tableau 8 : Rubriques de la nomenclature IOTA – Code de l'Environnement.....	22



I. Préambule

I.1. Identité du demandeur

Raison sociale	INTERVET PRODUCTIONS SA
Forme juridique	SA à direction (SAI)
Siège social	RUE DE LYONS, 27460 IGOVILLE
N°SIRET	379 535 693 00079
Nom et qualité du demandeur	M. TRAMIER Président du directoire
Adresse du projet	Zone d'activités du Bosc Hetrel, 27 340 Criquebeuf-sur-Seine
Code APE	46.46Z Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques
Téléphone	M. Arnaud GOTTVALLÉS (GMEFI) : 06 78 40 54 25 Mme Samia DAVID (DIDEROT) : 06 80 00 72 76
Rédaction du dossier	INGEA Ingénierie M. Alexandre GODIGNON 06 21 65 25 70 a.godignon@ingea-ingenierie.fr

Tableau 1 : Identité du demandeur

MSD (Merck Sharp & Dohme) est le nom de la société américaine Merck & Co., Inc., Kenilworth, NJ, USA, partout dans le monde, en dehors des Etats-Unis et du Canada (voir schéma ci-dessous).



Figure 1 : Répartition géographique MERCK/MSD

MSD est l'un des leaders en santé humaine, santé animale et vaccins avec :

- 69 000 collaborateurs,
- Dans 140 pays,
- Un chiffre d'affaires de 64,2 milliards de dollars en 2024.

Fondé en 1891, il n'a cessé de se développer et recherche des solutions en matière de santé (cancers, hépatite, virus, bactéries résistantes, etc.).

En France, MSD compte environ 1 500 collaborateurs répartis sur différents sites de production ou administratif :

- Igoville (27),
- Beaucouzé (49),
- Vitré (35),
- Albi (81).

MSD (Merck & Co., Inc.) possède de nombreuses filiales dans le monde, couvrant la santé humaine et animale. Parmi les principales, on retrouve :

- **MSD Santé Animale (INTERVET PRODUCTIONS SA),**
- Organon (jusqu'en 2021),
- Des entités locales comme :
 - o MSD Vaccins,
 - o MSD Sharp & Dohme GmbH en Allemagne,
 - o MSD Norway AS, MSD (Switzerland),
 - o MSD Czech Republic,
 - o MSD Netherlands,
 - o MSD Japan.

La division MSD Santé Animale représente environ 20 % du chiffre d'affaires mondial de MSD.

La division Santé animale est la deuxième division la plus importante de MSD après l'oncologie (KEYTRUDA notamment). Les produits couvrent :

- Vaccins pour ruminants, porcs, volailles.
- Traitements pour animaux de compagnie (antiparasitaires, vaccins).
- Solutions de diagnostic et de monitoring.

Cette activité assure une diversification des revenus, réduisant la dépendance aux médicaments humains.

L'activité de MSD évolue dans un contexte mondial de croissance de la santé animale notamment portée par :

- La demande mondiale croissante en **protéines animales**.
- L'augmentation de la **population d'animaux de compagnie**.
- Les innovations en **vaccins vétérinaires** et en **technologies de suivi**.

MSD met en avant cette division comme un **pilier stratégique** de son modèle économique, aux côtés de l'oncologie et des vaccins humains.

La division MSD santé animale INTERVET PRODUCTIONS SA est l'exploitant du présent dossier d'autorisation ICPE.

I.2. Localisation du site

Le site concerné par le projet est implanté sur la commune de CRIQUEBEUF-SUR-SEINE (27) dans le parc d'activité du Bosc Hêtrél situé à proximité des axes routiers départementaux D321 et autoroutier A13. Cette commune est située dans le département de l'Eure (27) et fait partie de la Communauté de l'Agglomération Seine-Eure.



Figure 2 : Localisation du projet (source : Google Maps)

Le site d'implantation du projet MSD est bordé par :

Au Nord :

- Directement par le site logistique COFFEL,
- Par le site logistique CEVA/INTERPARFUMS.

A l'Ouest :

- Par une voie publique (1 voie),
- Des terrains agricoles,
- Une carrière,
- Un terrain de Ball-trap.

Au Sud :

- Une forêt.

A l'Est :

- Le site logistique DPD France.

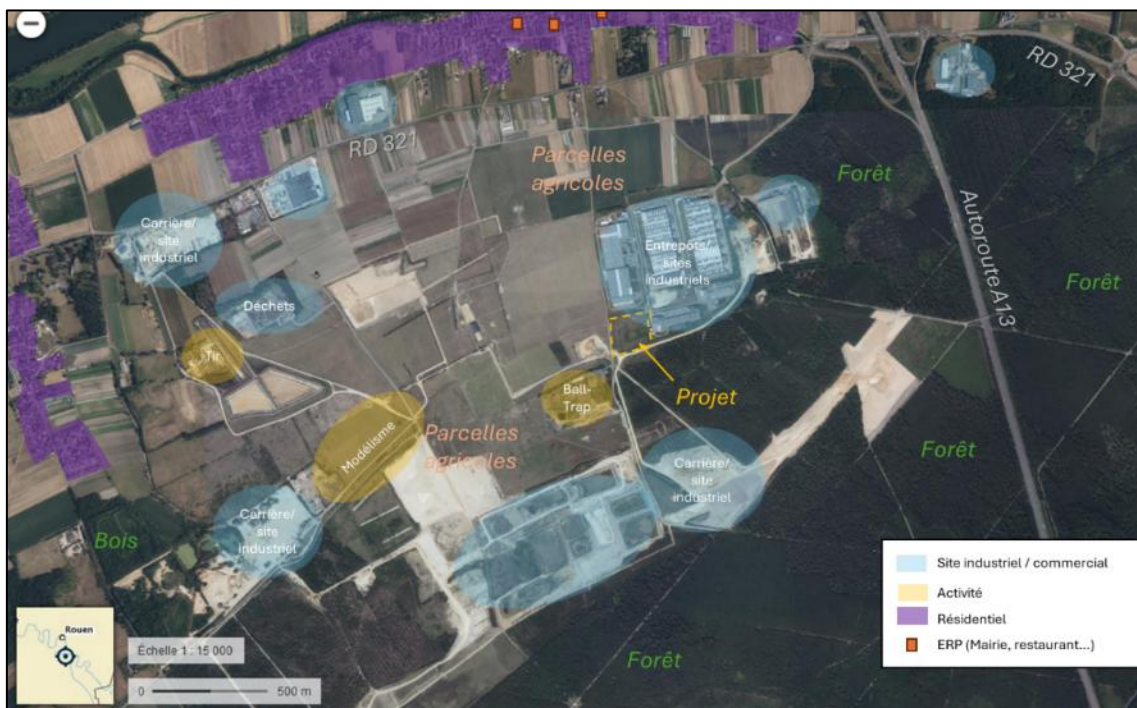


Figure 3 : Répartition des tiers (Source : INGEA d'après Géoportail)

Un plan du site avec l'affectation des terrains alentour dans un rayon de 100 m est joint au dossier en **Pièce 14, n°8**.

I.3. Situation cadastrale

Le terrain d'implantation possède une surface totale de 30 030 m².

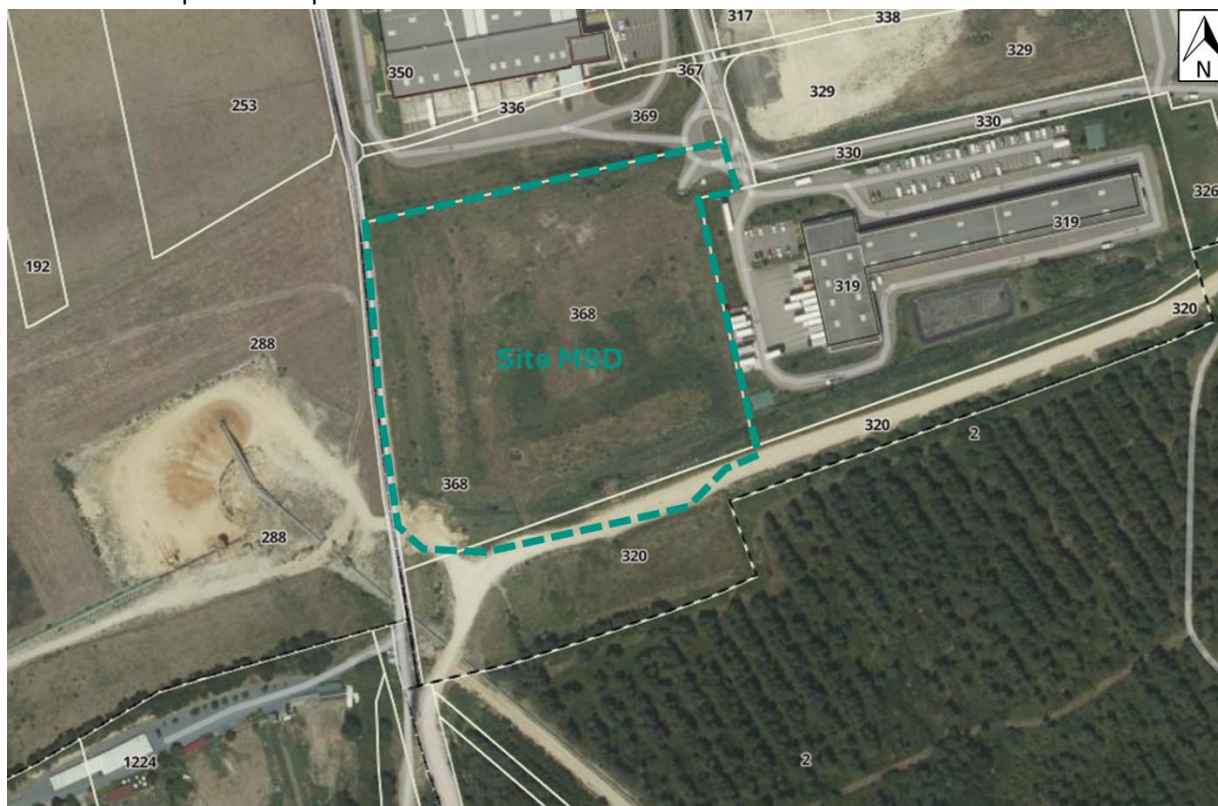


Figure 4 : Implantation cadastrale (source : cadastre.data.gouv.fr)

Les parcelles occupées par le projet sont listées dans le tableau suivant :

Commune	Section	Numéro	Surface
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	ZD	368 pour partie	Totale : 28 829 m ² Projet : 28 596 m ²
		320 pour partie	Totale : 16 193 m ² Projet : 1 434 m ²

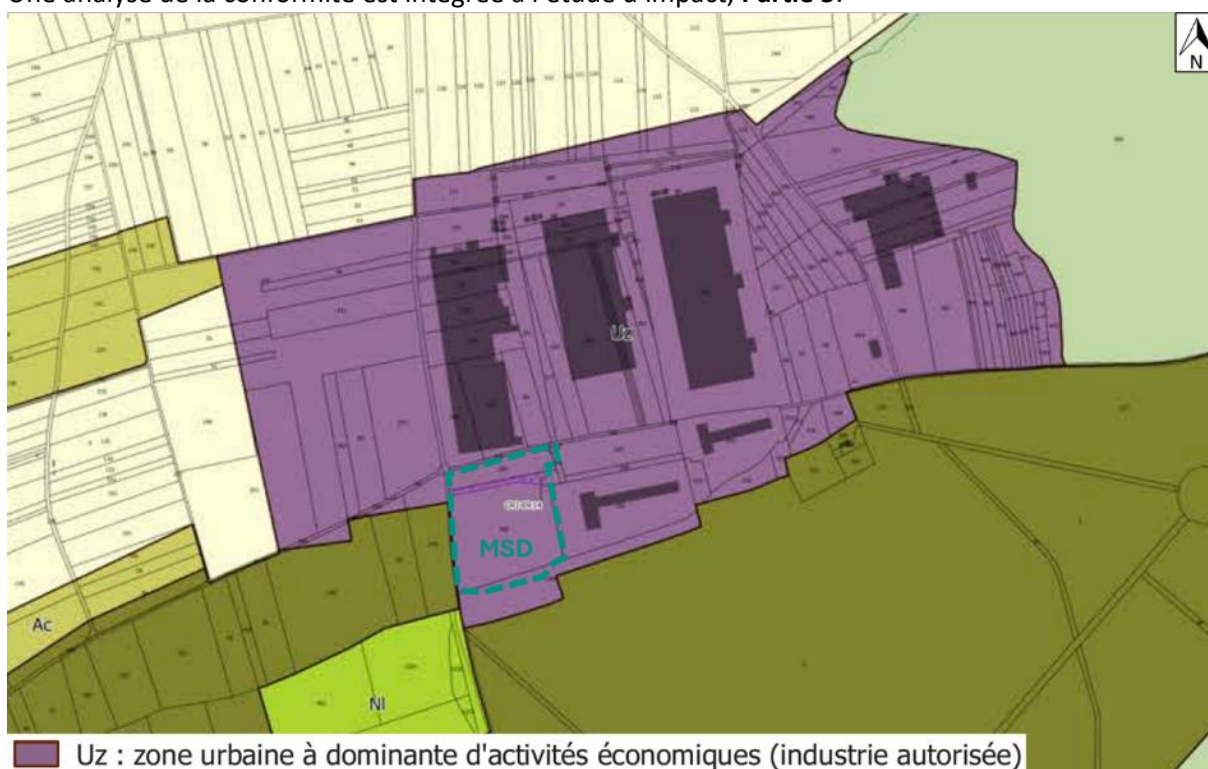
Tableau 2 : Tableau cadastral

I.4. Urbanisme

La commune de Criquebeuf-sur-Seine est régie par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat (PLUiH) de la communauté de l'agglomération Seine-Eure adopté le 28 novembre 2019 et dont la dernière modification a été approuvée le 21 octobre 2024.

Le terrain d'assiette du projet est implanté en zone Uz. La zone Uz correspond aux zones urbaines à vocation d'activité industrielle comme celle projetée par MSD.

Le projet sera en tout point compatible avec le règlement du PLUi-H applicable à ces différentes zones. Une analyse de la conformité est intégrée à l'étude d'impact, **Partie 5**.



■ Uz : zone urbaine à dominante d'activités économiques (industrie autorisée)

Figure 5 : Localisation du projet sur un extrait du zonage du PLUi-H applicable

II. Description du projet

II.1. Objet de la demande

Le projet objet du présent dossier de demande d'autorisation consiste à implanter au sein du parc d'activité du Bosc Hétreil, une plateforme logistique destinée au stockage de produits pharmaceutiques pour animaux. Ces matières premières et produits finis seront pour partie en provenance ou destination de l'usine de production de MSD située à Igoville, à quelques km du site.

Ces produits sont en grande partie des produits classés « dangereux pour l'environnement ». C'est pourquoi le projet relèvera d'un classement au titre de la Directive Seveso III à un seuil Haut.

Le présent document vise à détailler les caractéristiques du projet dans son ensemble.

II.2. Présentation de l'installation

Ce projet d'entrepôt d'une surface totale de 11 078 m² sera constitué de 2 cellules. Les 2 cellules pourront stockés l'ensemble des produits dangereux pour lesquels l'installation est classée. Ces cellules pourront également stocker des matières combustibles non-dangereuses relevant de la rubrique 1510. Enfin, une petite zone sera dédiée à du stockage de liquides inflammables. Ces derniers seront non-classés au titre de la rubrique 4331.

Le projet relève d'une autorisation environnementale classée Seveso niveau haut.

Les opérations effectuées sur site seront les suivantes :

- Réception, contrôle et déchargement des produits,
- Attribution d'un emplacement,
- Stockage couvert au sein de la cellule,
- Contrôles qualité des produits pharmaceutiques par prélèvements (cabine dédiée),
- Préparation des commandes/palettisation,
- Chargement des camions, expédition des produits.

Le projet intègre l'aménagement des espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement, tels que les espaces de circulation des diverses typologies de véhicules, les parkings, les bassins et les équipements créés pour la lutte contre l'incendie du projet.

Il comprend également l'aménagement d'espaces paysagers qualitatifs, et notamment la plantation d'arbres, destinés à limiter l'impact visuel du projet dans son environnement.

Le projet accueillera :

- 30 employés répartis en équipes en 2*8, 6j/7 de 5h50 à 22h ;
- Un trafic de 30 PL/jour et 30 VL/j.

II.3. Présentation du bâtiment

Le projet sera composé d'un bâtiment organisé conformément au plan suivant :

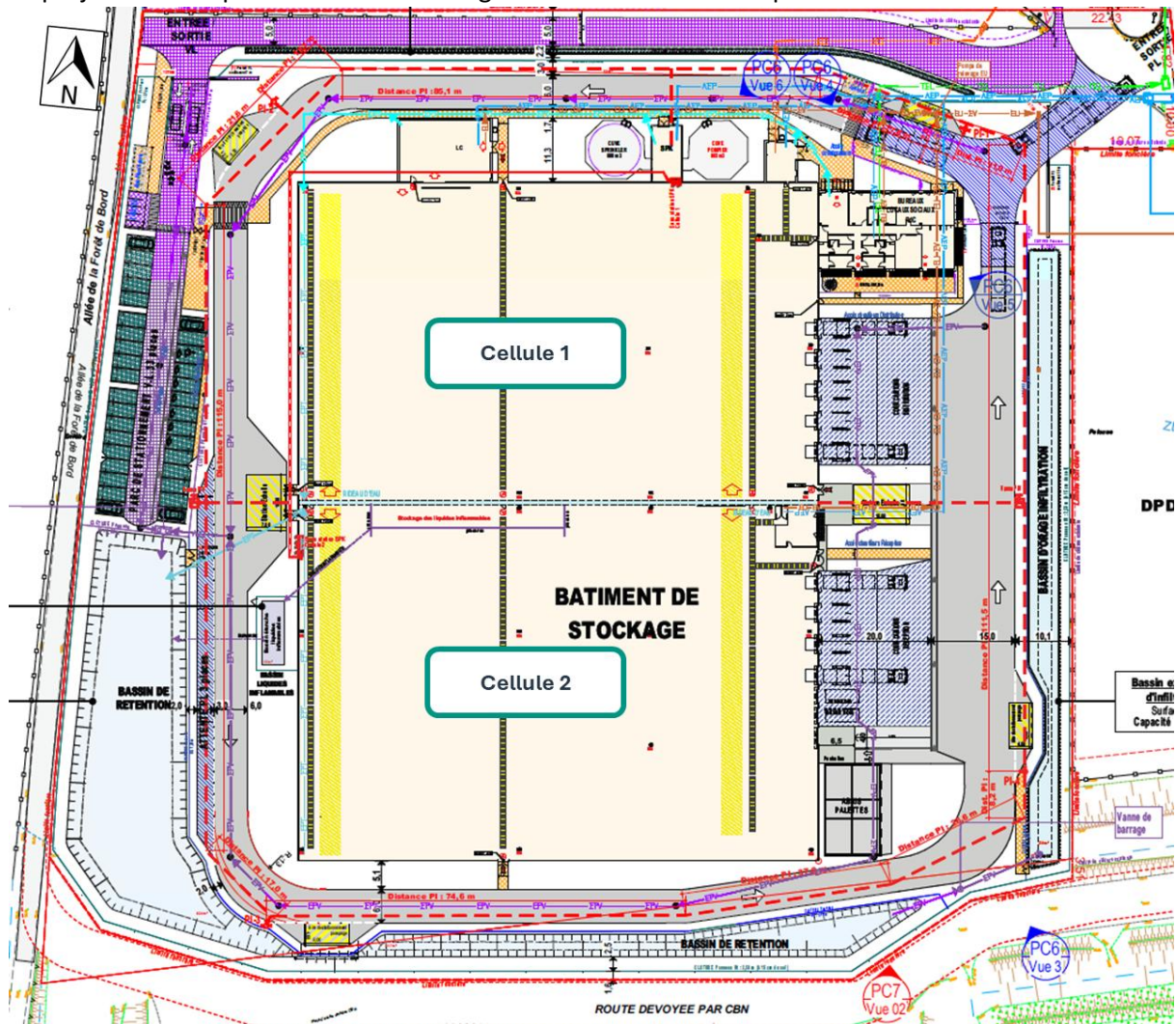


Figure 6 : Plan d'ensemble du projet

Le bâtiment sera desservi par un accès PL en limite Nord-est, et un accès VL en limite Nord-ouest. Les flux PL et VL sont ainsi séparés

Le projet comportera un parking VL de 33 places. Y seront incluses des places pour véhicules électriques et PMR. 3 aires d'attente PL sont prévues en bordure du bassin étanche en partie Sud-ouest du site.

II.4. Éléments techniques

Le bâtiment sera principalement destiné au stockage de produits dangereux pour l'environnement. Une partie de la cellule 2 sera dédiée à des liquides inflammables non-classés. Les cellules pourront également accueillir des produits combustibles relevant de la rubrique 1510.

Une rétention spécifique sera mise en place pour la zone de stockage des liquides inflammables.

Les produits dangereux (hors liquides inflammables) pour l'environnement seront stockés dans des contenants allant de quelques millilitres à 20 l maximum.

Le stockage sera réalisé en racks dans l'ensemble des cellules selon des modalités validées par les modélisations de flux thermiques disponibles en annexes de l'étude de dangers.

Le site sera composé des éléments suivants :

Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - 1 bâtiment composé de 2 cellules de stockage. - 1 zone de bureaux et locaux sociaux en RDC et R+1 attenante en partie Nord-est du bâtiment - 1 local de charge - Des locaux techniques : sprinkler, surpresseur, transformateur, TGBT et onduleur - 10 quais de chargement
Equipements extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> - Une voirie engin permettant la circulation des véhicules sur toute la périphérie du bâtiment (6 m minimum de largeur), - 33 places de parking VL. - 4 poteaux incendie (débit unitaire minimum de 120 m³/h permettant d'atteindre les 390 m /h en simultané correspondant au calcul D9) sur un réseau privé relié à une motopompe et à la réserve - 1 Rideau d'eau sur le mur séparatif (débit : 10 l/ml sur 1,5 h) - Une réserve incendie de 863 m³ - Une cuve sprinkler de 600 m³ - 1 aire de stationnement engin (4*8 m) destinée aux services de secours pour chaque poteau incendie, - 1 bassin étanche destiné aux liquides inflammables - 1 bassin étanche de rétention des eaux d'extinction incendie - Un bassin d'infiltration - Un séparateur d'hydrocarbures - Une vanne de barrage - Un stockage de palettes extérieur

Tableau 3 : Composantes du projet

II.5. Répartition des surfaces

Les surfaces prises en compte pour le projet sont les suivantes :

Typologie	Surface projetée
Bâtiments	12 013 m²
Voiries étanches (PL, VL)	8 494 m²
- Voirie PL/VL, trottoir piéton, aire de béquillage, parking VL en partie	8 494 m ²
Voiries perméables	419 m²
- Parking VL	419 m ²
Espaces verts	7 168 m²
- Espaces enherbés	6 648 m ²
- Bassins perméables	520 m ²
Bassin étanche	1 890 m²
Bassin déporté liquides inflammables	46 m²
SURFACE TOTALE	30 030 m²

Tableau 4 : Répartition des surfaces prises en compte pour le projet (source : GICRAM)

II.6. Dimensions du bâtiment

Bâtiment	Surface (intérieur)	Longueur	Largeur	Hauteur (m) Acrotère / Faîtage
Cellule 1	5 266 m ²	92,5 m	57,0 m	15,7 m
Cellule 2	5 870 m ²		63,6 m	
Bureaux et locaux sociaux	327 m ²	24,6 m	14,1 m	5,8 m
Local de charge	179 m ²			4,9 m
Local TGBT	37 m ²			
Local sprinkler	52 m ²			

Tableau 5 : Dimensions du bâtiment

II.7. Caractéristiques constructives

Thématique	Cellules	Local de charge	Locaux techniques	Bureaux
Parois	Façade de quais : Bardage double peau Au niveau du stockage palettes : REI120	Façade mitoyenne de l'entrepôt : Mur séparatif REI 120		Façade mitoyenne de l'entrepôt : Mur séparatif REI 120 (différence entre les toitures > 4 m)
	Autres façades Ecran thermique REI 120	Autres parois : Ecran thermique REI 120		Autres parois : Bardage double peau
Toiture	Bac acier galvanisé avec isolation laine de roche. BROOF (t3)	Bac acier Broof(t3) + bande M0	Toiture béton	Laine de roche et étanchéité bicouche
Désenfumage	Ouvrants en toiture - 2 % SUE	Système d'extraction mécanique	Ventilation naturelle (Grilles en partie haute et basse)	Conforme au Code du travail
Cantonnement	Stable au feu de degré un quart d'heure et de 1 600 m ² maximum (1 489 m ² pour le présent projet). Voir plan de désenfumage Pièce 14, n°6.	Sans objet		
Sol	Sol imperméable et incombustible en béton.			Conforme au Code du travail
Structure	Structure mixte béton/bois Poteaux R120 Poutre R60			Métallique/bois
Détection	Sprinkler + détection incendie	Sprinkler + détection hydrogène	Sprinkler ou DI	Sprinkler
Stockage	Stockage réalisé jusqu'à 10,6 m de hauteur en racks.	Absence de stockage		

Tableau 6 : Caractéristiques constructives des bâtiments

II.8. Organisation des stockages

Le stockage sera réalisé en racks selon les modalités suivantes :

Cellule 1 :

- 9 racks doubles et 1 rack simple d'une longueur de 75 m sur une hauteur de 10,6 m.

Cellule 2 :

- 10 racks doubles et 1 rack simple d'une longueur de 75 m sur une hauteur de 10,6 m.

Une zone spécifique est prévue pour le stockage des liquides inflammables. Elle se situe en partie Nord-ouest de la cellule 2. Ces liquides seront stockés sur 3 niveaux (RDC + 2 niveaux), pour une hauteur maximum de 5 m. Aucun produit dangereux incompatibles, autre que des liquides inflammables, n'y seront stockés.

Les cellules se composeront également d'une zone de préparation de 17 m en partie Est, au niveau des portes de quais.

Le plan suivant illustre cette organisation au sein des 2 cellules :

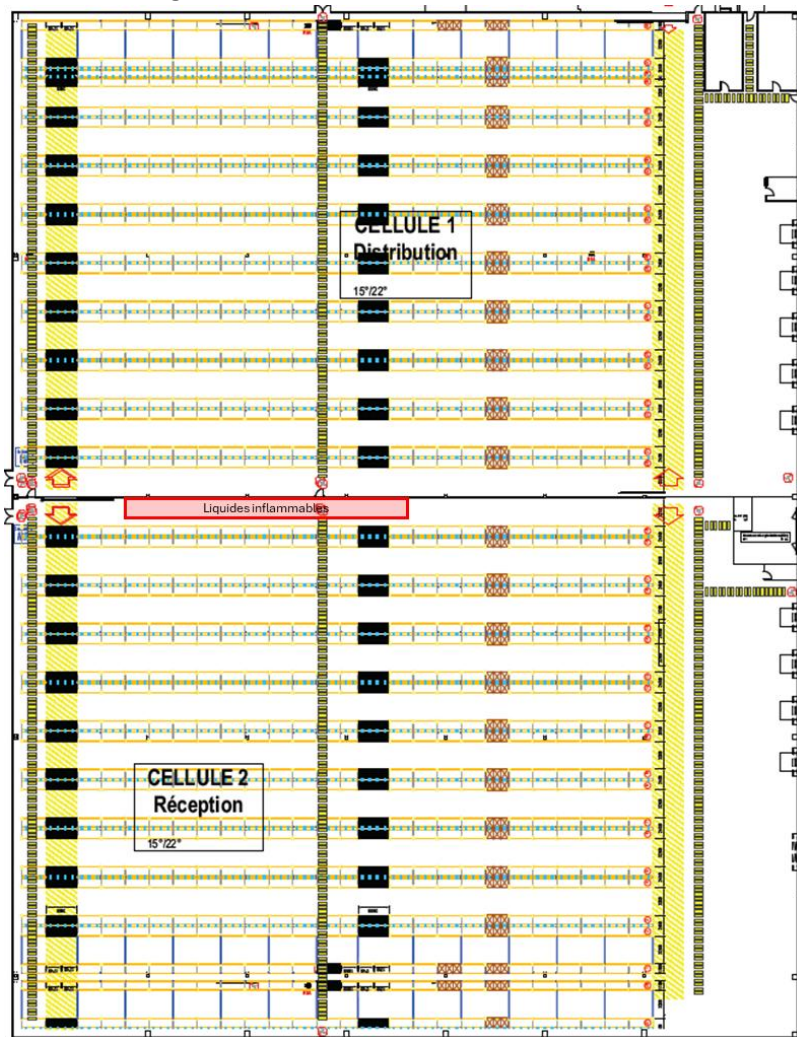


Figure 7 : Plan de localisation des stockages

II.9. Quais et portes

Il est prévu un total de 10 portes de quais au niveau de la façade Est du bâtiment. 5 pour la cellule 1 et 5 pour la cellule 2 (dont une plain-pied).

II.10. Électricité

L'électricité sera livrée au niveau du poste de livraison du site depuis le réseau alimentant la zone d'activités.

Les installations électriques feront l'objet de contrôles réglementaires réalisés par un organisme agréé.

II.11. Chauffage

Le chauffage prévu au sein des bâtiments sera assuré par un dispositif de chauffage par des pompes à chaleur électriques et ne sera donc pas soumis aux prescriptions spécifiques du point 18.2 « autres moyens de chauffage » de l'arrêté du 11 avril 2017. L'installation ne sera également pas classée au titre de la rubrique 1185 Gaz à effet de serre fluorés. En effet, il est prévu une quantité totale cumulée de 144 kg de R454B.

L'entrepôt sera maintenu à une température uniforme

- Minimale de 15°C en hiver,
- Maximale de 25°C en été.

Pour assurer ces températures il est prévu la mise en œuvre de Rooftop réversibles en toiture.

Pour améliorer l'uniformité des températures, l'installation des Rooftop sera couplée à des déstratificateurs d'air au sein des cellules.

Les sondes de régulation et l'ensemble du système de gestion des Rooftops seront raccordés à la GTB (programmation et supervision) garantissant une optimisation des consommations d'énergie.

II.12. Charge de batteries

L'installation comprendra 1 local de charge situé en pignon de la façade Nord :

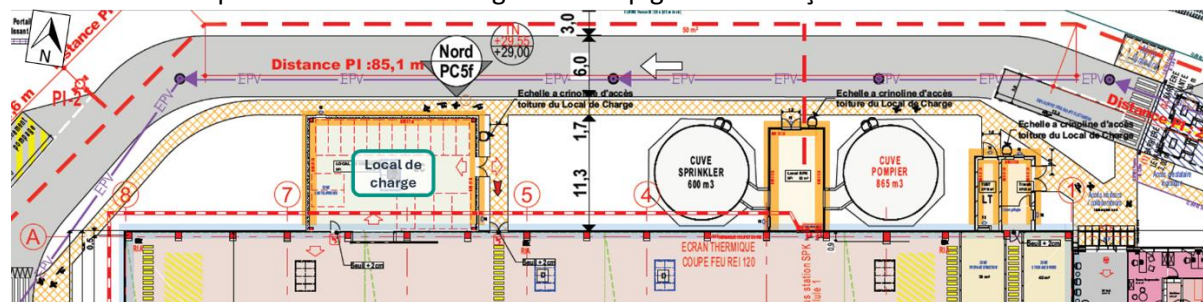


Figure 8 : Emplacement du local de charge

La puissance totale de charge prévue dans ce local sera supérieure à 50 kW et l'installation sera classée en Déclaration pour la rubrique ICPE 2925-1.

Les locaux seront construits conformément à l'arrêté ministériel de prescriptions générales modifié du 29 mai 2000.

Ainsi, l'ensemble des parois des locaux seront REI 120 et la toiture incombustible (Brooft3+Bande M0).

III. Nomenclature des Installations Classées et de la Loi sur l'Eau - Code de l'Environnement

Les quantités indiquées ci-dessous représentent les valeurs maximales pour chacune des rubriques, et définissent le classement du site à venir.

Rubrique	Désignation de l'activité	Capacité maximale	Régime
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t	Tonnage maximum de stockage : 1 200 t	Autorisation Seveso Haut
4130-2	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation. 2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 10 t	Tonnage maximum de stockage : 49 t	Autorisation
1510-2	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques : 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant : b) Supérieur ou égal à 50 000 m ³ mais inférieurs à 900 000 m ³	Volume total d'entrepôt 168 010 m³ , Stockages de matières supérieur à 500 t	Enregistrement
1450	Solides inflammables (stockage ou emploi de). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 50 kg mais inférieure à 1 t	Tonnage maximum de stockage : 0,99 t	Déclaration
4130-1	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation 1. Substances et mélanges solides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : b) Supérieure ou égale à 5 t, mais inférieure à 50 t	Tonnage maximum de stockage : 49 t	Déclaration
4140-2	Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale (H301) dans le cas où ni la classification de toxicité aiguë par inhalation ni la classification de toxicité aiguë par voie cutanée ne peuvent	Tonnage maximum de stockage : 9 t	Déclaration

Rubrique	Désignation de l'activité	Capacité maximale	Régime
	être établies, par exemple en raison de l'absence de données de toxicité par inhalation et par voie cutanée concluantes. 2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t		
2925-1	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW	Puissance totale > 50 kW	Déclaration
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : Inférieure à 50 t	Tonnage maximum de stockage : 49 t	Non-classé
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : Inférieure à 100 t	Tonnage maximum de stockage : 99 t	Non-classé
1185	Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. La quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant <u>inférieure</u> ou égale à 300 kg	Tonnage maximum cumulé de R454B : 144 kg	Non-classé
2925-2	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') 2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 600 kW, à l'exception des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public définies par le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs	Puissance totale < 50 kW	Non-classé

Tableau 7 : Rubriques de la nomenclature des ICPE – Code de l'Environnement

Rubrique	Intitulé	Surface impactée	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	3 ha	Déclaration

Tableau 8 : Rubriques de la nomenclature IOTA – Code de l'Environnement

IV. Raisons motivant la demande

IV.1. Introduction

Le choix d'implantation d'un ensemble de bâtiments logistiques fait généralement l'objet de compromis entre les différentes contraintes ou obligations :

- Les critères paysagers (dont les distances aux sites classés, protégés, les Monuments Historiques, les villages et les espaces paysagers sensibles) ;
- Les critères environnementaux ;
- Les contraintes et obligations réglementaires (notamment les documents d'urbanisme et d'orientations) ;
- La distance par rapport aux zones d'habitations ;
- La desserte du site ;
- La disponibilité foncière et la vacance des locaux d'activités sur le territoire recherché d'implantation.

IV.2. Localisation vis-à-vis de l'usine de production

Le groupe MSD exploite actuellement une usine de production de produits vétérinaires à Igoville. L'usine se trouve au Nord-est du site, à environ 4,5 km :



Figure 9 : Emplacement de l'usine de production d'Igoville et du projet de stockage

Le choix principal de cet emplacement pour son entrepôt de stockage est la proximité avec son usine. MSD peut ainsi optimiser les déplacements de ses poids lourds, ce qui implique :

- Diminution des distances parcourues par les poids-lourds,
- Plus grande réactivité de son activité
- Moins de trafic généré

Le nombre de « navettes » entre les sites est estimé à $\frac{1}{4}$ du trafic, soit 8 PL/j (16 passages).

IV.3. La zone d’implantation – Criquebeuf-sur-Seine

Le projet s’implante sur la dernière parcelle de la Zone d’activités du Bosc Hêtrél. Cette zone est particulièrement adaptée et prévue pour ce type d’activités. Elle y est d’ailleurs dédiée en totalité puisqu’elle se compose actuellement de 5 bâtiments à vocation logistique. Le projet s’inscrit ainsi dans une dynamique de limitation de l’étalement urbain puisque la zone est aujourd’hui prévue en totalité pour cette activité.

Un des principaux points forts de cette parcelle est sa pleine maîtrise foncière. Ainsi, le propriétaire actuel (GEMFI) est directement intégré à la rédaction de la présente demande. Ce point permet de consolider le montage financier du projet.

Enfin, cette parcelle correspond parfaitement au besoin de MSD du point de vue de la surface disponible mais également des sensibilités extérieures au site. En effet, ce bâtiment étant classé SEVESO haut, il est nécessaire que ce dernier ne soit pas à proximité de zone sensibles telles que des habitations. Pour autant, le site reste particulièrement accessible avec l’autoroute A13 située à 2 km du site.

IV.4. L’enjeu SEVESO

Comme indiqué au paragraphe précédent, le site est isolé des enjeux humains tels que des habitations ou des ERP.

IV.5. Minimiser l’impact environnemental

Bien que cette parcelle soit particulièrement adaptée au projet, elle comporte un enjeu important de biodiversité. Ainsi, des inventaires ont pu être menés très tôt dans la conception du projet et des solutions apportées à la hauteur de l’enjeu : notamment des mesures de compensations à proximité et particulièrement adaptée aux espèces concernées.